

délibération :
D_2017_6_9

L' an deux mille dix sept , le vendredi 12 mai à 20 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 05 Mai 2017

Présents : 20

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur BERCHENY Dorian

Votants : 21

**Objet : Décision modificative
n°1 - Budget Principal**

Pouvoirs :

Madame GROLLEAU Rachel a donné pouvoir à Monsieur SUSSET Bernard

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget Primitif 2017 de la Commune de Mouthiers ont dû être réajustés, depuis le vote du Budget. En effet, les flux financiers croisés entre la commune et la communauté d'agglomération doivent être inscrits au chapitre 11 et non au chapitre 65, comme voté au Budget Primitif 2017, le 24 mars 2017.

Il est donc nécessaire d'adopter les modifications budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 0 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général : + 20 000,00 €

Art. 62876 - Remboursement de frais - au GFP de rattachement : + 20 000 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : - 20 000 €

Art. 657351 - GFP de rattachement : - 20 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 présentée ci-dessus.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 12/05/2017, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le - 6 JUIN 2017

